



N°7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE
CONVOCAION
1er JUILLET 2015

DATE D'AFFICHAGE
1er JUILLET 2015

NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 16
VOTANTS : 21

L'an deux mil quinze

Le six juillet à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET. Mme DUPERROUX.
M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL.
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme MERLE.
M. FUMOUX. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : **M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.**

Mme PERICHON. M. HUSSON. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

Absent : **M. VALERO.**

Madame CHERVIN Stéphanie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée
pour lui permettre d'encaisser deux chèques :

- le premier émanant de la compagnie d'assurance
Groupama, de 1 385,46 €, en remboursement de dégradations
constatées le 04/02/2015 dans les toilettes du Parc Floral

- le second émanant de la CARPA (Caisse des règlements
pécuniaires des avocats) – Barreau de Cusset, de 1 000 €, à titre
d'indemnité versée par la SARL PIZON dans le cadre du litige
l'opposant à la Commune de Lapalisse (aménagement d'une
chaufferie).

Le Conseil, entendu les explications de son Président et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter les chèques cité
ci-dessus,

- de donner mandat à Monsieur le Maire pour ordonner
l'encaissement de ces chèques dans la caisse du Comptable
Public, pour le compte de la Commune de Lapalisse.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois
et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

Publié ou Notifié

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

